



Obtention de la carte de résidence

Par **lil**, le **27/09/2008** à **18:02**

bonjour

je suis père d'un enfant français et je bénéficie d'un titre de séjour d'un an depuis peu. je suis arrivé en france 2005 comme demandeur d'asile , qui ne pas m'a été accordé. Aujourd'hui je suis salarié avec un contrat à duré indéterminée, ma question est de savoir, si je pouvais prétendre à la carte de residence.
merci d'avance

Par **citoyenalpha**, le **02/10/2008** à **06:08**

Bonjour

non vous ne pouvez obtenir pour l'instant la délivrance d'une carte de résident

Vous avez du obtenir une carte temporaire mention vie privée vie familiale (à condition que vous exerciez l'autorité parentale et que vous subveniez au besoin de l'enfant). Il vous faudra renouveler cette carte pour une durée depuis sa première délivrance de 3 ans.

Par la suite vous pourrez faire le demande d'une carte de résident.

Restant à votre disposition